

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17
OBJET :
**Demande fonds de
concours CCVG**
Année 2025
N° 53/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine

Absents excusés ayant donné procuration : Madame ADROVER Isabelle à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger

Absentes excusées : Madame COURANT M-Christine, Madame MASSUCCO Isabelle

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire informe les membres du projet de remplacement des 9 ordinateurs portables actuellement installés à l'école maternelle et élémentaire, à raison de 1 par classe depuis mars 2019, par 9 ordinateurs fixes avec écran qui seront raccordés aux vidéo projecteurs déjà en place.

Le coût prévisionnel de cette acquisition s'élève à :

- Fourniture, livraison et installation Devis BIMP	5 940.00 € HT

	5 940.00 € HT

Il propose de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 2 970.00 € (soit 50 %) au titre de l'année 2025.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

- Fonds de concours	2 970.00 €
- Autofinancement	2 970.00 €

	5 940.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la CCVG un fonds de concours d'un montant de 2 970 € pour le remplacement des 9 ordinateurs portables installés actuellement à l'école maternelle et élémentaire,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la communauté de communes pour cette participation financière.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le :
- de la publication, le

- 6 NOV. 2025

- 7 NOV. 2025

